

ADS45 et SNCF sur la même ligne

Depuis 2010, La direction territoriale SNCF Réseau centre Val de Loire a mis en place un chantier de maîtrise de la végétation réalisé par l'association d'insertion professionnelle ADS45, présidée par Françoise Glomeau, sur la ligne les Bordes-Aubigny-sur-Nère.

500 km de voies non circulées

Mardi après-midi, se déroulait une présentation de l'entretien de cette voie, près de la gare. À travers ces initiatives, SNCF Réseau cherche à mieux intégrer ses lignes non circulées, qu'elle est tenue d'entretenir. En région Centre-Val de Loire, SNCF Réseau possède environ 2.300 kilomètres de voies, dont 500 non circulées. Depuis plusieurs années, elle a expérimenté de nombreux chantiers pour valider et affiner les



Un des responsables d'ADS45 et Jean-Luc Gory, porteur pour un chantier de valorisation.

moyens d'entretien. ADS45 a pu faire travailler 28 personnes depuis le début de ce chantier.

Pour l'ADS45, ce partenariat était du pain bénit. Ce chantier, qui a duré six

mois, consistait à remettre à niveau la végétation en permettant la réouverture d'un corridor pour le passage des animaux et favoriser la biodiversité par la conservation de haies na-

turelles. Le long de la voie 40 km de linéaires ont été réalisés, sur 25 semaines de travail, soit 3.682 heures de travail.

Françoise MILLOT

Aubigny-Les Bordes fermée ?

Pour SNCF réseau, cette démarche d'expérimentation qui a porté ses fruits ouvre les portes à d'autres projets de valorisation des emprises ferroviaires avec des partenaires comme les collectivités locales. Sur ce

point, le sénateur Jean-Pierre Souris intervenait en ouvrant une parenthèse sur le pont passerelle à Sully avec le projet de réaliser une voie verte. Il souhaitait savoir où en était le dossier et si la ligne Aaibi-

gny-Les Bordes serait fermée. La réponse de la SNCF a été immédiate : la ligne, qui appartient au réseau, fait l'objet d'une procédure de fermeture. Elle permet de consulter, après étude approfondie

des perspectives d'utilisation ferroviaire, le conseil régional concerné, ou le syndicat des transports d'Ile-de-France ainsi que les ministères concernés par les besoins de défense. À l'issue de cette procédure, après remise d'un dossier et du résultat des consultations, RFF demandera au ministre chargé des transports l'autorisation de fermer la ligne avant de proposer cette fermeture à l'ordre du jour du conseil d'administration de RFF, chargé de prendre la décision. Un transfert de gestion sous régime d'une convention d'occupation sera alors décidé pour que la collectivité réalise son projet. Le sénateur propose sa aide pour faire accélérer le processus.



28 personnes en réinsertion ont pu travailler sur ce chantier.